

LYCÉE ET CENTRE DE FORMATION LA SAGESSE VALENCIENNES

TAXE D'APPRENTISSAGE



+ d'infos sur le
site internet



SOUTENEZ - NOUS

DE LA CLASSE
DE 3^{EME}
À LA LICENCE



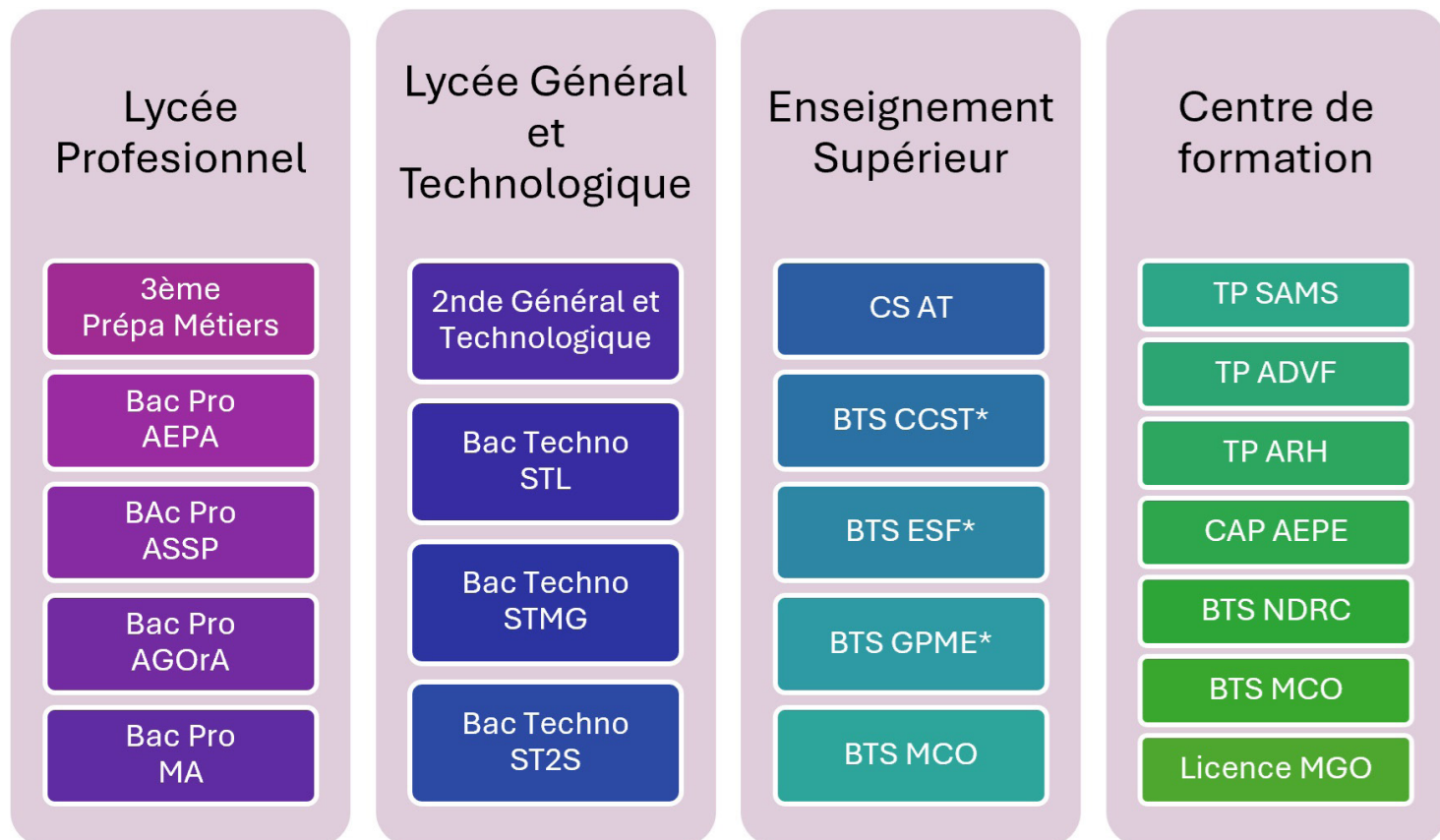
Lycée & Centre de formation
La Sagesse
Valenciennes

40 Rue de Mons 59300 Valenciennes
lycee@lasagesse-vals.com
centre-formation@lasagesse-vals.com

03 27 46 27 33

Etre ensemble et s'épanouir

De la 3ème à la Licence
en formation initiale ou en alternance



*Formation proposée en mixité (scolaire et apprentissage possible)



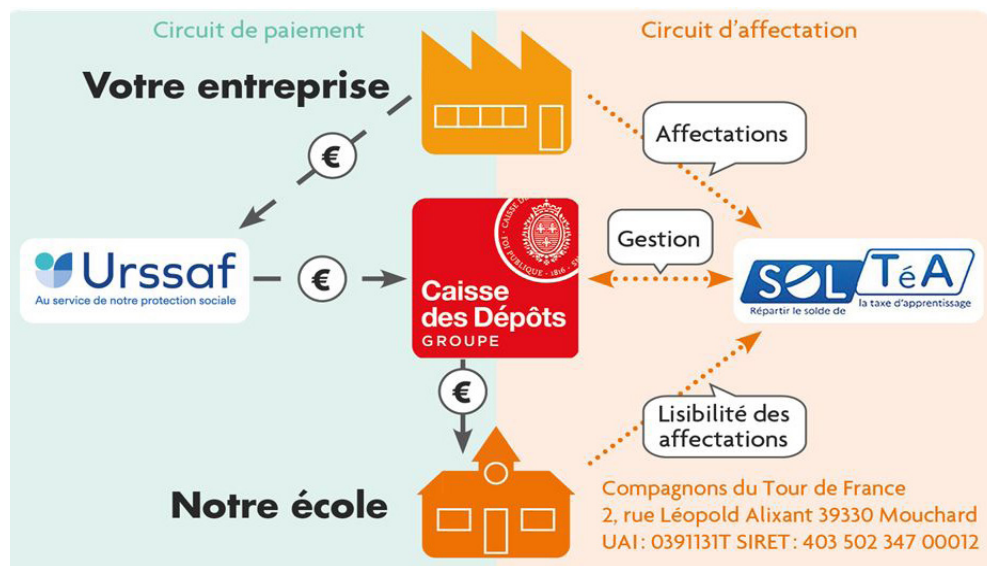
Grâce à vous et vos versements, en 2024, nous avons



Pour 2025, avec votre soutien, nous avons l'ambition de



En choisissant de verser vos 0,09 % au lycée La Sagesse, vous soutenez un établissement actif et dynamique de la région Hauts-de-France et du territoire du Grand Hainaut.



Ce sont chaque année plus de 1000 élèves, étudiants et apprentis qui bénéficient de locaux ainsi que d'équipements adaptés aux attentes des entreprises d'aujourd'hui.

En finançant notre établissement, vous participez donc activement à l'amélioration des conditions de formation des jeunes de notre bassin d'emploi. Nous avons besoin de vous !

COMMENT FAIRE POUR NOUS VERSER DIRECTEMENT VOTRE TAXE APPRENTISSAGE ?

L'ensemble des démarches s'effectue en ligne via plateforme **Soltéa**.

(www.soltea.gouv.fr)

Sur cette plateforme, les entreprises pourront facilement nous retrouver à l'aide du moteur de recherche, en indiquant :

Notre n° de Siret : 783 863 368 00016

Notre raison sociale: LPO La Sagesse

Notre UAI : 0592967E

Ouverture de la plateforme

À partir du 19 mai 2025 : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 26 mai 2025 : Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1^{ère} période de répartition

26 mai 2025 : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

27 juin 2025 : Clôture de la 1^{ère} période de répartition

À partir du 11 juillet 2025 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

14 juillet 2025 : Début de la 2^{ème} période de répartition

24 octobre 2025 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir du 7 novembre 2025 : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

UN PARTENARIAT GAGNANT - GAGNANT

Vous n'imaginez pas à quel point votre soutien nous est précieux.

Pour vous remercier, nous offrons à chacun de nos partenaires la possibilité, après échanges et discussions, de bénéficier d'une ou des propositions suivantes:

- Participation à notre Soirée des Partenaires sur invitation
- Possibilité de bénéficier de l'accompagnement et du soutien de notre service «EVENEMENTIEL » pour l'organisation de vos manifestations professionnelles (accueil du public, placement, tenue de vestiaire, contrôle de documents d'entrée,...)
- Possibilité de signer notre convention de partenariat (disponible sur notre site)